

Quelques effets indésirables du scrutin majoritaire à deux tours

Jérôme Lang (CNRS / Université Paris-Dauphine)
lang@lamsade.dauphine.fr

8 mars 2017

Parmi les pays d'Europe de l'Ouest, une particularité de la France est d'avoir un régime (semi-)présidentiel, qui va de pair avec l'élection du Président de la République au suffrage universel direct. En revanche, 24 des 28 états de l'Union Européenne ont un régime parlementaire, où le chef d'État (Président ou monarque, selon le cas), a des fonctions essentiellement symboliques. Les autres exceptions sont Chypre, le Portugal et la Roumanie.

Ainsi, en France, on élit le chef de l'État au suffrage universel direct, et la Constitution de la Cinquième République précise la manière dont cela doit être fait : par le scrutin majoritaire à deux tours, dont on parle tellement en ce moment qu'il est inutile de rappeler en quoi il consiste. Ce mode de scrutin paraît souvent aller de soi aux électeurs français. Bien qu'il soit utilisé dans quelques autres pays, il est pourtant loin d'être le seul système possible. Est-ce un choix judicieux ?

Imaginons une élection avec cinq candidats, dont nous choisissons les noms au hasard pour l'exemple : Mélenchou, Hamou, Macrou, Fillou et Lepenou. Supposons que les électeurs de Mélenchou voteraient pour Hamou si Mélenchou n'était pas candidat. Imaginons aussi qu'aucun des deux, à lui tout seul, n'ait assez de voix pour être présent au second tour, alors que Hamou, avec les voix de Mélenchou, en aurait suffisamment, et aurait des chances raisonnables de gagner le second tour. Les choses sont similaires entre Macrou et un candidat potentiel nommé Bayron : si ce dernier se présentait, les électeurs de Macrou se diviseraient entre eux deux et ni l'un ni l'autre ne serait présent au second tour. Et ce serait encore la même chose entre Fillou et Juppou, si Juppou décidait de se présenter.

Examinons quelques autres scénarios possibles d'ensembles de candidats en lice. Par exemple, supposons que les candidats sont Hamou, Macrou, Bayron, Fillou et Lepenou. La présence simultanée de Macrou et Bayron a un effet dévastateur pour chacun d'entre eux, et aucun des deux ne parviendra au second tour. Ce second tour aura lieu soit entre Hamou et Lepenou (le vainqueur sera alors vraisemblablement Hamou), soit entre Fillou et Lepenou (le vainqueur sera alors vraisemblablement Fillou), soit entre Hamou et Fillou (avec, dans ce cas,

une grande incertitude sur le vainqueur du second tour) : dans les trois cas de figure, le vainqueur probable est soit Hamou, soit Fillou.¹ C'est le sens de la première ligne du tableau ci-dessous. Pour la deuxième ligne, les candidats sont Mélenchou, Hamou, Macrou, Fillou, Juppou et Lepenou. Mélenchou et Hamou se nuisent mutuellement, ainsi que Fillou et Juppou ; selon toute vraisemblance, le second tour aura lieu entre Macrou et Lepenou, et le vainqueur probable à l'issue du second tour sera Macrou. Le raisonnement pour les autres lignes du tableau est similaire, qui donne, pour chaque scénario, le ou les candidat(s) qui a (ont) des chances non négligeables d'être le vainqueur à l'issue du second tour.

candidats	vainqueur
Hamou, Macrou, Bayron, Fillou, Lepenou	Hamou ou Fillou
Mélenchou, Hamou, Macrou, Fillou, Juppou, Lepenou	Macrou
Mélenchou, Hamou, Macrou, Bayron, Fillou, Lepenou	Fillou
Hamou, Macrou, Bayron, Fillou, Juppou, Lepenou	Hamou
Hamou, Macrou, Fillou, Juppou, Lepenou	Hamou ou Macrou
Mélenchou, Hamou, Macrou, Fillou, Lepenou	Macrou ou Fillou

On le voit, le résultat de l'élection ne dépend pas tant des programmes politiques des candidats que de la présence, ou non, de candidats proches qui peuvent leur nuire en leur prenant des voix. Simplifions un peu, et imaginons deux candidats très proches : si l'un est absent, ses électeurs se reportent sur l'autre, et *vice versa* : on dira alors qu'ils sont des *clones*, ou disons, des quasi-clones, dans le sens où ce report sur l'autre concerne non pas tous les électeurs de l'un, mais une large proportion. C'est le cas, notamment, pour Macrou et Bayron : Bayron se présenterait bien, mais il a bien compris que Macrou restera coûte que coûte, et que leur présence à tous les deux éliminerait Macrou sans pour autant faire gagner Bayron : ce dernier se retire donc. Dans le cas de Juppou et Fillou, la relation de quasi-clones est sans doute moins nette, puisqu'un nombre sans doute non négligeable d'électeurs dont le candidat préféré est Juppou ne reporteront pas leur voix sur Fillou si Juppou ne se présente pas. Mais le raisonnement que nous tenons reste valable, pourvu qu'une proportion importante d'électeurs de l'un se reporte sur l'autre et vice versa. Dans le cas de Hamou et Mélenchou, c'est encore un peu différent : on peut encore moins parler de clones, puisque, s'il est vrai qu'une grande majorité des électeurs de Mélenchou se reporterait sur Hamou en l'absence du premier, l'inverse n'est sans doute pas vrai. On pourrait parler de demi-clones, ou de clones asymétriques, mais peu importe : cela n'invalide pas notre raisonnement sur les différents scénarios de candidature.

Ce ne serait pas la première fois que la présence de quasi-clones ou demi-clones ferait obstacle (souvent malgré eux) à l'élection d'un candidat proche

1. En raison de la ressemblance des noms des candidats avec ceux de l'élection présidentielle de 2017, certains lecteurs ne manqueront pas de mettre en doute certaines des prédictions concernant les résultats des seconds tours ci-dessus. Mais l'objet de cette note n'est pas de faire des prédictions réalistes sur cette élection ; les détails des scénarios sont choisis pour que le message soit simple et compréhensible, et autant que faire se peut, neutre et dépassionné.

d'eux : en 2002, par exemple, le retrait de Taubira ou de Mamère (et, *a fortiori*, des deux) aurait certainement permis à Jospin d'accéder au second tour, et peut-être de remporter l'élection.

Ce jeu de clones kamikazes serait amusant dans une cour de récréation ; mais enfin, y faire jouer des personnes à qui on va demander de conduire la politique d'un pays pendant cinq ans, est-ce raisonnable ?

C'est là un effet indésirable du scrutin majoritaire à deux tours ; pas le seul, mais l'un des plus importants, sans aucun doute. Cette forte *vulnérabilité aux clones*, qui a peut-être coûté l'élection de Jospin en 2002, et qui peut encore faire bien des dégâts en 2017 et au-delà, si on le pratique encore. Passons en revue quelques autres effets indésirables qui sont étroitement liés à cette forte vulnérabilité aux clones.

Le scrutin majoritaire tend à tuer les petits partis en les dissuadant de se présenter, et donc, de s'exprimer. Par exemple, imaginons que Jadou se présente : soit il réussit à avoir un nombre de voix significatif (disons 5 %), et Hamou, même en l'absence de Mélenchou, n'accède pas au second tour, ce que Jadou et ses électeurs ne souhaitent pas ; soit les électeurs potentiels de Jadou votent « utile », et c'est la Bérézina pour Jadou et son parti. Jadou ne se présente donc pas, et on n'entendra donc pas les arguments de son parti (sinon un peu dans le programme de Hamou, mais ce n'est tout de même pas la même chose).

Le scrutin majoritaire complique et allonge la campagne par l'organisation de primaires. Lorsque plusieurs personnes d'un même parti politique ont une envie pressante de se présenter à l'élection (par exemple, Sarkozou, Juppou et Fillou), ce parti, pour ne pas perdre ses chances de victoire, organise une primaire afin de désigner son unique candidat officiel. Ces primaires posent des problèmes compliqués (notamment : qui peut voter ?), elles prennent du temps... et elles utilisent également le scrutin majoritaire à deux tours, et donc les problèmes de clones peuvent à nouveau se poser entre deux membres du même courant d'un parti. A quand les primaires des courants de parti ? Puis des sous-courants ? Cette « fractalisation » de l'élection n'apporte rien au débat démocratique.

Le scrutin majoritaire est très sensible à des perturbations d'opinion concernant un candidat. Supposons qu'à un moment donné, Fillou soit le grand favori. Mais, patatras, on apprend qu'il a volé dans la caisse de la cantine de l'Assemblée Nationale, et voilà qu'il descend dans les sondages. Son parti le presse de renoncer, mais Fillou s'entête ; et présenter un second candidat sans que Fillou renonce, on a vu où ça mène. Rien à faire, donc, pour rattraper la sauce : le vainqueur ne sera plus de ce parti-là, et adieu à tous les points-clé de son programme, avec lesquels on peut être d'accord ou pas, mais dont il est certain qu'ils constituent des questions d'une grande importance. Certes, voler dans la caisse de la cantine, on est d'accord, c'est mal ; mais est-il normal que l'affaire qui, toute grave soit elle, met en accusation une personne et non pas un parti ou un programme, puisse avoir un impact non seulement sur le vainqueur mais aussi sur la couleur politique du vainqueur, et donc un impact fort sur la société,

l'économie et la diplomatie françaises des cinq années à venir ?²

Les effets indésirables dont nous venons de parler sont tous liés (certes, pas exclusivement) à la vulnérabilité aux clones. Le scrutin majoritaire à deux tours présente une panoplie d'autres effets indésirables auxquels les théoriciens du vote donnent de jolis noms, qu'on se contentera de donner sans les expliquer :³ violation de la monotonie, de la participation, du renforcement, de la cohérence de Condorcet, et on en passe. Il est également sensible au comportement stratégique des électeurs (on va y revenir tout de suite). En fait, on a bien du mal à lui trouver des avantages, sinon qu'il est simple à comprendre.

Si tous ces effets indésirables étaient inévitables, on prendrait son mal en patience. C'est le cas pour la vulnérabilité aux comportements stratégiques : grosso modo, tous les modes de scrutin y sont sujets, à divers degrés. Mais ce n'est pas vrai pour les autres effets. Certes, il n'est pas possible de les éviter *tous à la fois*, mais on peut, sans problème, en éviter certains, notamment la vulnérabilité aux clones, dont on a vu la forte toxicité. Si on veut choisir un mode de scrutin qui évite cet écueil, et qui, dans l'esprit, ne s'éloigne pas tant que ça du scrutin majoritaire à deux tour, on peut choisir le *vote simple transférable* (STV), appelé aussi *vote alternatif*. Voilà comment ça se passe : au lieu de voter pour un seul nom, chaque électeur donne, sur son bulletin de vote, un classement de tous les candidats, depuis son préféré jusqu'à celui qu'il aime le moins. Par exemple, imaginons que les candidats soient Mélenchou, Hamou, Macrou, Fillou, Lepenou. La figure 1 montre le bulletin de vote de Madame Dupont. Il signifie que son candidat préféré est Macrou ; viennent ensuite Mélenchou, puis Hamou, puis Fillou, et enfin, Lepenou.

1 :	Macrou
2 :	Mélenchou
3 :	Hamou
4 :	Fillou
5 :	Lepenou

FIGURE 1 – Le bulletin de vote de Madame Dupont

Dans un premier temps, pour chaque candidat, on compte combien d'électeurs le mettent en tête de classement. Supposons que la proportion d'électeurs pour lesquels chacun des cinq candidats est en tête de classement est : 10 % pour Mélenchou, 20 % pour Hamou, 22 % pour Macrou, 23 % pour Fillou, 25 % pour Lepenou. On élimine alors celui qui a le plus petit score : exit Mélenchou. Et on recommence avec ceux qui restent ; on obtient alors : Hamou 30 % (ses 20 % précédents, plus les 10 % qui se portaient sur Mélenchou et

2. Imaginons que peu de temps avant les élections au Bundestag, Merkel soit impliquée dans un scandale de ce genre. L'impact sur les élections serait bien moindre : en cas de victoire de son parti, on trouverait quelqu'un d'autre – de son parti – pour le poste de Chancelier.

3. Pour des explications, voir par exemple https://interstices.info/jcms/p_92522/comment-designer-le-vainqueur-d-une-election.

qui se reportent désormais sur leur second choix qui, pour quasiment tous ces électeurs, est Hamou), Macrou 22 %, Fillou 23 %, Lepenou 25 %. Exit Macrou, dont les voix vont maintenant se reporter essentiellement sur Hamou et Fillou ; on obtient alors Hamou 41 %, Fillou 34 %, Lepenou 25 %. Exit Lepenou, et restent Hamou et Fillou. Disons que sur les 25 % de voix qui se portaient sur Lepenou, environ 16 % se reportent sur Fillou, et 9 % sur Hamou. La dernière étape est très serrée, on ne sait pas qui va gagner, mais ce qui compte pour notre propos, c'est que la candidature de Mélenchou n'a aucunement nui à Hamou (et ne l'a pas non plus favorisé, d'ailleurs).

Certains lecteurs vont se dire : alors qu'on a dit plus haut qu'il fallait éviter de perdre du temps et de l'énergie avec des étapes qui n'en valent pas la peine (comme les primaires), voilà qu'au lieu de deux tours, le vote simple transférable en demande quatre, cinq, voire dix, selon le nombre de candidats ! *Ce n'est pas le cas*. Cela le serait si l'on demandait à chaque électeur, à chaque étape du processus, de donner le nom du candidat pour lequel il vote, en lui demandant de revenir au bureau de vote à chaque fois qu'un candidat est éliminé. Mais on fait mieux et plus vite : comme on l'a dit plus haut, chaque électeur donne, *en une seule fois*, un *classement* des candidats (comme celui qui figure sur le bulletin de vote de Madame Dupont), et les reports, à chaque étape, sont faits de façon automatique. Par exemple, lorsqu'à l'issue de la première étape, Mélenchou est éliminé, la voix de Madame Dupont se porte encore sur Macrou, puisqu'il est toujours là. Par contre, à l'étape suivante, comme Macrou vient d'être éliminé, le vote de Madame Dupont se reporte automatiquement sur son candidat le mieux classé parmi ceux qui sont encore en lice : Hamou. Et ce sera encore Hamou à la dernière étape, où il ne reste que Hamou et Fillou. Ce ne sont pas des « tours » au sens où il faudrait faire revenir les électeurs dans l'isoloir à chaque fois : ce sont des étapes qui se déroulent automatiquement. En d'autres termes : les bulletins sont plus compliqués qu'avec le scrutin majoritaire à deux tours, mais, en revanche, on ne vote qu'une seule fois, pas deux.

Avec ce mode de scrutin, les petits partis peuvent présenter un candidat sans nuire au « grand candidat » proche : si Jadou est candidat, il sera sans doute éliminé assez tôt dans le processus, et ses voix seront transférées en très grande partie sur Hamou. Avec ce mode de scrutin, pas besoin de primaires. Si Juppou et Fillou sont tous deux candidats, l'un sera éliminé avant l'autre : c'est donc l'élection elle-même qui fait, si l'on peut dire, le travail de la primaire. Si Juppou n'est initialement pas candidat, que Fillou l'est, et que le vol du pain au chocolat le fait descendre dans les sondages, mais qu'il refuse de se retirer, alors il est sans grand danger pour le parti de présenter *aussi* Juppou.

Certains lecteurs vont se dire que c'est compliqué, que personne n'arrivera jamais à classer tous les candidats, que personne ne comprendra comment ça marche, que ce sera le chaos. Mais voilà : ce mode de scrutin est déjà utilisé dans plusieurs pays, dont l'Irlande, l'Inde, ou encore l'Australie (pour les élections législatives), et tout se passe bien.

Certains lecteurs vont se dire que cette note est une campagne de publicité pour le vote simple transférable, financée par on ne voit pas bien qui. Pas du

tout : STV est un *exemple* de mode de scrutin qui, on l'a compris, pose moins de problèmes que le scrutin majoritaire à deux tours. Ce n'est pas la panacée pour autant : à part la vulnérabilité aux clones, les autres défauts du scrutin majoritaire à deux tours se retrouvent aussi avec STV. D'autres modes existent, qui sont également moins problématiques que la majorité à deux tours (même si, parfois, ils ne sont pas complètement résistants aux clones). Le but n'est pas de plaider pour une méthode, mais plutôt de plaider *contre* le scrutin majoritaire à deux tours. Il n'y a pas de mode de scrutin universellement bon, tous ont des défauts, pas toujours les mêmes, mais le scrutin majoritaire à deux tours est un vilain petit canard qui en cumule vraiment beaucoup.

Il existe une communauté de recherche qui s'intéresse à l'évaluation et la compréhension des différents modes de scrutin : le *choix social*. Les chercheurs de cette discipline conduisent des travaux de nature théorique, et aussi des travaux expérimentaux. Le but des expériences est de comprendre le comportement qu'auraient des électeurs si on les faisait voter selon un mode de scrutin ou un autre. Le premier tour de l'élection présidentielle de 2017 (comme cela a déjà été le cas en 2002, 2007 et 2012) sera l'occasion de faire de telles expériences, qui se dérouleront dans quelques bureaux de vote : les électeurs qui souhaitent participer à l'expérience seront amenés, après avoir voté « pour de vrai », à exprimer un vote selon un autre mode de scrutin (pas le vote simple transférable, mais le *vote par approbation* ou le *vote par note*, dont on n'a pas parlé ici, parce qu'on a déjà parlé assez longtemps).

Bien évidemment, vous voulez en savoir plus. Sur le site *Vote au Pluriel* <http://votaupluriel.org/> vous trouverez des détails sur les différents modes de scrutin, et des analyses sur les expériences menées en France en 2012, et dans d'autres pays. Et grâce à la plateforme de vote en ligne *Whale* <http://strokes.imag.fr/whale4/> vous pourrez organiser des votes entre amis et expérimenter plusieurs modes de scrutin.